

Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse.

Le 12 mars 2017

Succession de Louis Gaubert (Maréchal à forge) en 1859

Succession Gaubert Louis à Mallefougasse décédé le 6 mars 1856.

1^{er} : mobilier dans la maison, convenue à 400 francs, 2^{ème} : la charrette et harnais 100 francs, 3^{ème} : la moitié des ruches à miel 100 francs, 4^{ème} : capitaux délaissés dix brebis à 9f pièce 90 francs, 5^{ème} : sept agneaux à 8,25f pièce 57,75 francs, 6^{ème} : deux chèvres ensemble vendues 19,50 francs, 7^{ème} : une mule âgée de 24 ans sans estimation 0 franc, 8^{ème} : blé récolté en 1858 environ 4 charges, plus blé récolté en 1859 six charges, soit un total de dix charges 320 francs, pour un total général de 1087,25 francs.

D'après ce compte il est dû à Chauvin le blé qu'il a fourni pour semence et les travaux d'exploitation de la propriété.

Dettes payées par Chauvin en 1856

1^{er} : droits de succession 120 francs. 2^{ème} : procès de Cruis 150 francs. 3^{ème} : frais funéraires 35 francs. 4^{ème} : à la veuve Porte pour avoir fait la lessive 4 francs. 5^{ème} : une journée d'homme envoyé à Château-Arnoux pour annoncer le décès 2 francs. 6^{ème} : à un porteur envoyé à Ongles pour la même mission 2 francs. 7^{ème} : à Féraud pour des journées de sa mule qu'il avait prêtée pour aller à la montagne 10 francs. 8^{ème} : pour un débit de bois fait à un individu de Montloux 3 francs. 9^{ème} : pour un procès-verbal par la gendarmerie de Peyruis 15 francs. 10^{ème} : blé remis au boulanger qui lui fournissait du pain, une charge évaluée à l'époque 50 francs. 11^{ème} : enregistrement du testament et expédition à Maître Esmeu 53 francs. Soit un total de 444 francs.

12^{ème} : intérêts de cette somme pendant 3 années...

